

---

## Mairie – réunion du conseil municipal des 30 mars et 14 avril 2017

---

### Ordre du jour :

- Adoption des nouveaux statuts du SIVOS de La Baronnie – Saint Germain de Fresney,
- Désignation du 3<sup>ème</sup> délégué au SIVOS,
- Préparation du budget primitif 2017, vote des subventions, vote du taux d'imposition,
- Sectorisation de l' E.P.N. pour un PLUi,
- Travaux d'investissement, d'enfouissement, écoulement des eaux à La Folie, isolation du logement,
- Accessibilité des bâtiments communaux « Ad'ap »,
- Choix du columbarium,
- Bordures de route rue du Parc,
- Questions diverses.

La séance est ouverte à 20h00.

Sont présents à la séance du 30 mars : Max CONFAIS – Jérôme LEGRAND – Jacky LEGRAND – Hervé GLORENNEC – Christophe VINCENT – Thomas CONFAIS – Philippe DE BROUCKER – François GONDINET

Sont présents à la séance du 14 avril : Max CONFAIS – Jérôme LEGRAND – Sébastien COUVREUX – Jacky LEGRAND – Hervé GLORENNEC – Stéphane DUMAS – Thomas CONFAIS – Philippe DE BROUCKER – François GONDINET

Secrétaire de séance : François GONDINET

Absents excusés au 30 mars : Sébastien COUVREUX a donné son pouvoir à Christophe VINCENT – Stéphane DUMAS a donné son pouvoir à Jérôme LEGRAND.

Absents excusés au 14 avril : Christophe VINCENT .

Absents le 30 mars : Karine OLLIVIER –.

Absents le 14 avril : Karine OLLIVIER –.

### Adoption des nouveaux statuts du SIVOS de La Baronnie – Saint Germain de Fresney :

Suite au changement du périmètre de compétence du S.I.V.O.S., les statuts ont été rédigés.  
Le siège social est situé place du 19-mars-62 à La BARONNIE.  
Le SIVOS intègre la compétence de la gestion de la cantine.  
Les statuts sont adoptés à l'unanimité par le Conseil.  
Les statuts ont été acceptés par la préfecture.

### Désignation du 3<sup>ème</sup> délégué au SIVOS :

les statuts du SIVOS prévoient la représentation de trois délégués par communes.  
La candidature de M. Hervé GLORENNEC est adoptée à l'unanimité.

### Préparation du budget primitif 2017, vote des subventions, vote du taux d'imposition :

Le résultat de l'exercice 2016 lors de la clôture du compte administratif présente les avances suivantes :  
report de 145.070 € issu de l'année 2015,  
report de 178.670 € issu de l'année 2016,  
soit un solde positif de 33.600 € sur le résultat net pour l'exercice 2016.

Le budget 2017 est bâti sur les bases identiques à celles du budget 2016.  
Le reliquat de 2016 permettra de financer les travaux en cours et ceux prévus à La Folie (*c.f. paragraphe suivant*).  
Le conseil tient compte de la baisse prévue des dotations de l'état.  
Cependant, le conseil décide de ne pas augmenter la charge fiscale pesant sur les habitants.  
Le budget 2017 est adopté à l'unanimité.

Les taux d'imposition restent inchangés : habitation 13,93 % – foncier bâti 17,55 % – non bâti 38,66 %.  
Ces taux correspondent à la moyenne basse des impositions des communes de même grandeur.  
La part de l' E.P.N. dans le prélèvement fiscal est prévue de baisser d'environ 80 à 130€ par foyer selon son habitat.

### **Travaux d'investissement, d'enfouissement, écoulement des eaux à La Folie, isolation du logement :**

Les travaux d'enfouissement des lignes rue du Parc sont en cours.

Les travaux dans La Folie sont enregistrés dans la liste des dossiers pré-retenus.

La charge est prise sur les dotations de l' E.P.N..

Les travaux sont prévus en fin d'année 2017.

Le Conseil prévoit des travaux d'isolation du logement communal, dans la partie du grenier.

### **Sectorisation de l' E.P.N. pour un PLUi :**

Le « Plan d' Urbanisme Intercommunal » est établi par l'agglomération de l' E.P.N. (*Évreux Porte de Normandie*).  
Ce plan détermine la capacité globale de construction.

La commune de St Germain de Fresney fait partie du secteur « 1 » du PLUi.

Ce secteur correspond à la partie nord de l'ex. CCPN.

### **Accessibilité des bâtiments communaux « Ad'ap » (\*) :**

Le rapport d'accessibilité préconise les aménagements suivants :

- Disposer de deux places de stationnement de véhicule destinées aux handicapés.  
Cette installation est à la charge de l' E.P.N..
- L'accès à la mairie par la cours de l'école est satisfaisante. Aucune charge.
- L'accès à l'église devra disposer d'une rampe en bois pour franchir les marches, et de dalles pour rouler hors des graviers. Le Conseil étudie la solution de « plateaux à clair-voie ».
- Une rampe doit être installée à la porte d'entrée de l'école.

Un calendrier doit être établi sur une période de six ans après l'étude de faisabilité.

(\*) *Ad'ap : Adaptation de l'accès aux personnes handicapés*

### **Choix du columbarium :**

Les devis des fabricants sont portés à la connaissance du Conseil.

Certaines entreprises proposent des « urnes-caves ».

Le Conseil opte à l'unanimité pour la solution la plus économique.

### **Entretien des trottoirs :**

Le Conseil vote à l'unanimité l'émission d'un Arrêté municipal instaurant l'entretien des trottoirs par les riverains.

### **Avancement de l'école :**

Les huisseries du bâtiments sont posées.

Le toit est posé, le bâtiment est « hors d'eau », les panneaux photovoltaïques sont en cours d'installation.

Le planning de construction est tenu. L'ouverture est prévue pour la rentrée de sept.2017.

### **Questions diverses :**

-

### **Prochaine séance :**

Le prochain conseil municipal se tiendra en juin 2017.